



Communiqué du C.E.P.

(Conseil Economique Paroissial)

Chaque année, le C.E.P – chargé de la gestion budgétaire et de l'administration des biens au service de la mission de la paroisse – revient vers vous pour vous présenter la gestion des comptes.

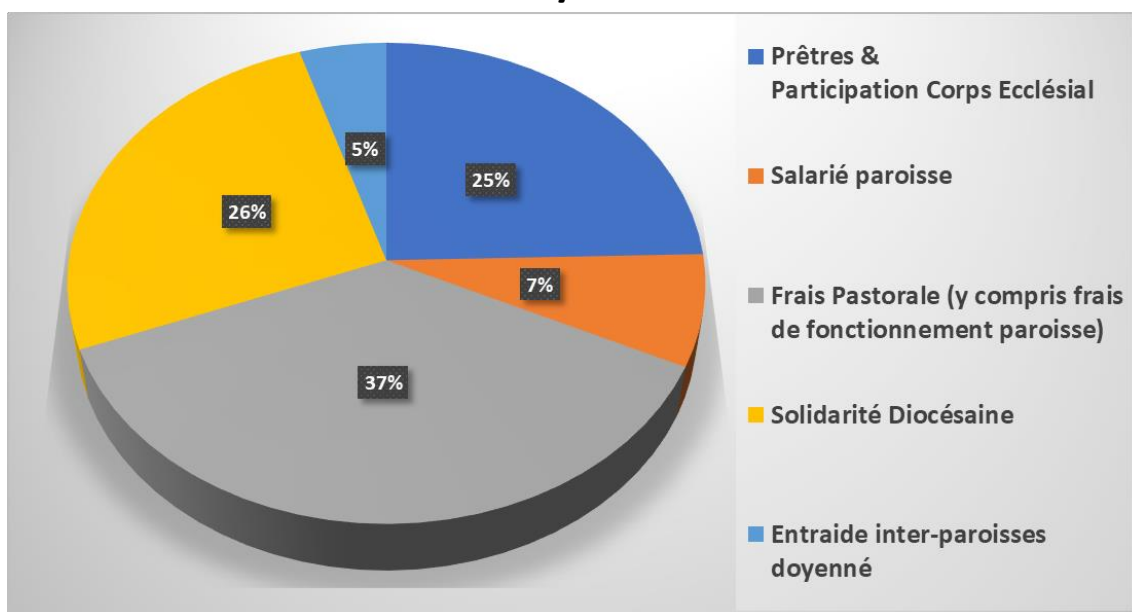
Après une année 2020 atypique, l'exercice 2021 est aussi resté excédentaire **grâce à votre grande générosité de fin d'année.**

Nous avons pu couvrir les dépenses de fonctionnement et aussi contribuer à aider cette année d'autres paroisses en grandes difficultés (contribution diocésaine de 27000 € et aide de 5000 € à une paroisse de notre doyenné). C'est un juste retour, car notre paroisse a autrefois bénéficié pendant des années de la solidarité des autres paroisses.

Notre budget prévisionnel 2022 devrait rester à l'équilibre malgré la hausse des coûts des contrats d'énergie, une hausse des dépenses salariales au service de la catéchèse et de l'évangélisation, et en continuant à améliorer les conditions d'accueil au presbytère.

Les principales charges de fonctionnement de la paroisse sont : salaires, chauffage & Electricité, frais de la pastorale, travaux & entretien, catéchèse, impôts, ...

CHARGES / DEPENSES

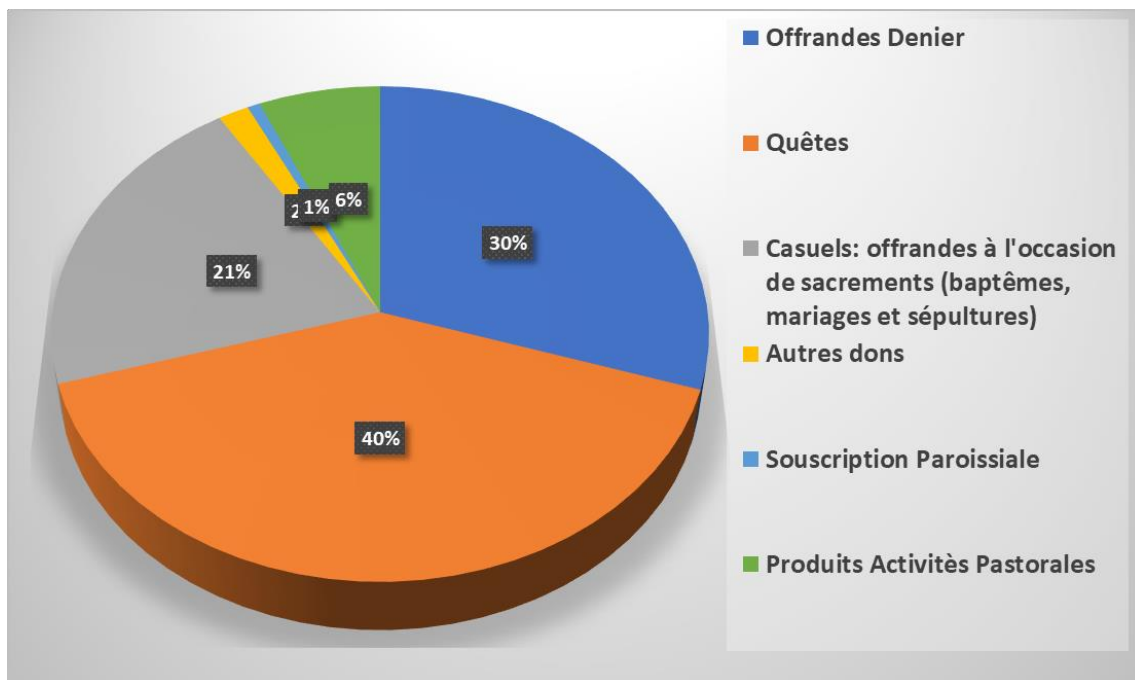


Il est important de souligner la hausse des recettes 2021 qui nous permet de continuer à lancer des opérations d'entretien retardées depuis des années.

De plus, il faut aussi saluer votre grande générosité en répondant aux appels du diocèse pour le **Denier (41. 700 € en 2021)**. Néanmoins, la **baisse continue du nombre de donateurs** reste une grande préoccupation. Il faut absolument motiver les plus jeunes à participer à la vie de l'Eglise quelque soit le montant de leurs dons.

Nota : A compter de 2021, le Denier de l'Eglise n'est plus comptabilisé comme les années précédentes : d'une part la paroisse intègre l'ensemble de vos dons dans ses recettes, et d'autre part le diocèse prélève forfaitairement 26000 € pour les couts salariaux des prêtres, des séminaristes et des salariés du diocèse.

RECETTES



Vous pouvez consulter les comptes 2021 détaillés sur le site internet de la paroisse.

Plusieurs chantiers sont engagés ou prévus en 2022 et 2023 :

- Travaux de rafraîchissement de plusieurs salles au presbytère (budget de 15 K€)
- Séparation du passage public de la cour du presbytère, pour les parties non prises en charge par la commune
- Entretien des sonorisations des différentes églises,

...

Pour les années suivantes, le C.E.P. est pleinement engagé pour accompagner les orientations souhaitées par l'EAP (missions d'évangélisation et actions pastorales), et s'assure de gérer en fonction des orientations retenues par la paroisse.

Le conseil a aussi la tâche importante de veiller aux relations avec les communes propriétaires des églises dont le curé est affectataire, ainsi que des autres bâtiments.

Les membres du CEP : A. Guyot - Sionnest, secrétaire général, J-F. Jobez trésorier, F. Fraye comptable sont à votre disposition pour répondre à vos questions.